

prolongement de notre système bancaire, et qui ont pris un grand développement depuis peu d'années. On verra par le tableau 43 qu'au 31 décembre 1920, l'actif des banques canadiennes atteignait \$3,056,979,489, au lieu de \$2,967,373,675 en 1919 ; leur passif global s'élevait à \$2,778,308,547, au lieu de \$2,706,715,918 en 1919. A la même date, les dépôts du public canadien formaient l'imposante somme de \$1,950,504,230 au lieu de \$1,841,478,895 en 1919 (tableau 44). Au 31 mars 1920, les caisses d'épargnes de l'Etat, postales et autres, étaient dépositaires de \$42,334,812, contre \$53,057,018 en 1919 (tableau 56).

Réserves des banques.—La loi des Banques ne contient pas de dispositions quant à la quantité d'or que les banques doivent posséder pour la garantie de leurs billets en circulation et des dépôts de fonds; toutefois, elle dispose que cette réserve, quel qu'en soit le montant, devra être constituée à concurrence de 40 p.c. au moins par des billets du Dominion; d'autre part, elle prescrit au ministre des Finances de remettre aux banques des billets du Dominion, en échange contre des espèces. Ainsi, la réserve d'or qui garantit la circulation des billets du Dominion, est en même temps une couverture des opérations bancaires, à concurrence du montant de ces billets, détenus par les banques, le gouvernement canadien étant le dépositaire de l'or des banques. Les espèces en caisse dans les banques constituent un autre élément de leur réserve d'or. Ces deux disponibilités représentent l'étalon d'or du système bancaire canadien. Outre les réserves déjà mentionnées, les banques canadiennes ont trois autres sources de disponibilités qui sont considérées comme réserves, étant réalisables presque instantanément pour parer à toutes éventualités; ce sont: (a) les créances liquides sur les banques hors du Canada; (b) les prêts à vue ou à court terme sur New-York (c) et les valeurs aisément négociables. On en verra l'importance dans le tableau 52, qui indique également le passif des banques. Enfin le tableau 53 donne le pourcentage des réserves de chacune de ces catégories, par rapport au passif net.

Dépôts, avances, escomptes.—Ces trois opérations sont les fondations sur lesquelles repose le crédit. L'expansion de ce crédit est démontrée par les chiffres des dépôts, des prêts et des escomptes, contenus dans les tableaux 46 et 47. Les dépôts remboursables sur avis ou à date fixe (tableau 46) peuvent servir de critérium dans l'appréciation des dépôts en compte courant, lesquels constituent la base du crédit comme médium de circulation, car quoique la loi exige un avis préalable pour le remboursement de ces dépôts, en réalité les banques ne se prévalent jamais de ce droit; elles permettent même que des chèques soient tirés sur les dépôts dits d'épargnes, dans une large mesure.

¹Les statistiques des tableaux 41 et 42 ont été fournies par l'Association des Banquiers Canadiens.